

Les Infos de Base

mercredi 28 février 2007
volume 10, numéro 9
ISSN 1492-0670



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 9 du 28 février 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} mars 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 9 du 28 février 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 8 du 24 février 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 mars 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 9 du 28 février 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 21 février 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 février 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi électorale, L.R.Q., c. **E-3.3**, aa. 204, 263, 301.19-301.22.

Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote, L.Q. 2006, c. 17, aa. 13 (*partie*), 15 (*partie*).

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, aa. 25, 119, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 244-246.

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, L.R.Q., c. **R-8.2**, ann. C.

D. 74-2007 du 30-01-07, (2007) 139 *G.O.* 2, 1287.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 19, 91, 185.1, 189, 417.3, 520.3.0.1.

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 43, aa. 1, 3, 7, 8, 15, 32.

Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, L.R.Q., c. **S-18.2.1**, aa. 5, 6-9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 45.

Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, L.Q. 2006, c. 60, aa. 107-111.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.1.6], a. 3, ann. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 200.

Règles d'application du Tarif pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés» 2005 et 2006, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 136-2007 du 14-02-07, (2007) 139 G.O. 2, 1329], nouveau.

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8, a. 96.

Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, D. 193-2007 du 21-02-07, (2007) 139 G.O. 2, 1351, a. 1.

Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 2], titre, aa. 10, 33, 38, section X, 65-95.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D.159-2007 du 14-02-07, (2007) 139 G.O. 2, 1342, aa. 1-5.

Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 1.3.1], aa. 6, 10-12, ann. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 201.

Règlement intérieur de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, [R.R.Q., c. **S-11.0102**, D. 113-2007 du 14-02-07, (2007) 139 G.O. 2, 1325], nouveau.

Règlement sur la signature de certains documents de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, [R.R.Q., c. S-11.0102, D. 114-2007 du 14-02-07, (2007) 139 G.O. 2, 1327], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, aa. 3, 3.2, 22.1, 31, 35, 36, 54, 58, 59, 70, 72.1, 77, ann. I.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 109, 129, 141 (partie), 142 (partie), 150-153, 155, 156, 161, 162, 163 (partie).

Loi sur le vérificateur général, L.R.C. 1985, ch. **A-17**, a. 2, 2.1, 3, 7.1, 18.1, 18.2.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 110, 301-305.

Loi sur le Conseil des Arts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-2**, a. 4.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 230.

Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, L.R.C. 1985, ch. **C-7**, aa. 2, 6, 9, 10, 12, 15.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 231-233.

Loi sur la Société canadienne des postes, L.R.C. 1985, ch. **C-10**, aa. 2, 6, 7, 11, 13.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 234-236.

Loi sur la Corporation commerciale canadienne, L.R.C. 1985, ch. **C-14**, a. 3.1.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 238.

Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, L.R.C. 1985, ch. **C-25**, a. 4.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 245.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 2, 249.2-249.4, 259, 260, 261, 673, 750, 785.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 246;

Loi modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence, L.C. 2006, ch. 14, aa. 1-7.

Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, L.R.C. 1985, ch. **C-50**, a. 34.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, a. 18.

Loi sur le développement des exportations, L.R.C. 1985, ch. **E-20**, a. 4.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 254.

Loi sur les Cours fédérales, L.R.C. 1985, ch. **F-7**, aa. 5.4, 6, 7, 12, 45.1.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, aa. 20-24.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, aa. 3, 7, 16.1-16.5, intitulé de la partie III.1, 40, 40.1, 41, 42, 42.1, 80, 85, 89.2, 89.3, 89.4, 89.5, 105, 148, 154.01, ann. I.1, IV, VI.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 138, 139, 257-261, 262 (partie), 263-270, 273, 308-312.

Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, L.R.C. 1985, ch. **F-13**, aa. 2, 3, 4, 6, 17.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 276-278.

Loi sur les juges, L.R.C. 1985, ch. **J-1**, aa. 9-21, 22, 24, 25, 26.3, 27, 28, 29, 40, 41.1, 42, 43.1, 50, 53.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, aa. 1-8, 9 (partie), 10-12, 14, 16.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1985, ch. **J-2**, a. 3.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 137.

Loi sur le Centre national des Arts, L.R.C. 1985, ch. **N-3**, aa. 2, 3, 4.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 280-282.

Loi sur le Parlement du Canada, L.R.C. 1985, ch. **P-1**, aa. 20.2, 72.02, 75, 78, 79.1-79.5.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 112-116.

Loi sur l'indemnisation du dommage causé par des pesticides, L.R.C. 1985, ch. **P-10**, a. 14.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, a. 25.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**, aa. 3, 10, 13, 14, 17, 27.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 290-294.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, aa. 3, 3.1, 53, 58, annexe.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 118, 140, 181 (partie), 182 (partie), 185.

Loi sur la Monnaie royale canadienne, L.R.C. 1985, ch. **R-9**, a. 11.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 298.

Loi sur les traitements, L.R.C. 1985, ch. **S-3**, aa. 1.1, 1.2.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 227.

Loi sur le Conseil canadien des normes, L.R.C. 1985, ch. **S-16**, a. 6.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 299.

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R.C. 1985, ch. **T-2**, aa. 12, 18.27, 19.2.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, aa. 27, 31, 34.

Loi sur les langues officielles, L.R., **1985, ch. 31 (4^e suppl.)**, a. 49.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 111.

Loi sur la sécurité ferroviaire, L.R., **1985, ch. 32 (4^e suppl.)**, a. 34.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, a. 26.

Loi sur les musées, L.C. **1990, ch. 3**, a. 19.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 279.

Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, L.C. **1991, ch. 8**, aa. 7, 17.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 243, 244.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992, ch. 20**, a. 109.

Loi modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence, L.C. 2006, ch. 14, a. 8.

Loi sur le Financement agricole Canada, L.C. **1993, ch. 14**, aa. 5, 8.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 255, 256.

Loi sur la Banque de développement du Canada, L.C. **1995, ch. 28**, a. 6.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 229.

Loi sur les transports au Canada, L.C. **1996, ch. 10**, a. 33.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, a. 17.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. **1996, ch. 23**, a. 105.

Loi modifiant la Loi sur les juges et d'autres lois liées aux tribunaux, L.C. 2006, ch. 11, a. 19.

Loi sur l'Agence du revenu du Canada, L.C. **1999, ch. 17**, a. 30.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 237.

Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, L.C. **1999, ch. 34**, aa. 3, 9, 27.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 295-297.

Loi électorale du Canada, L.C. **2000, ch. 9**, aa. 22, 24, 25, 28, 403.35, 403.36, 401.1, 404.2, 404.4, 405, 405.1, 405.2, 405.3, 405.4, 425, 435.32, 451, 452, 478.23, 478.24, 497, 511, 512, 513, 514, 517, 518, 519, 535.1, 535.2, 536, 540.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 41-43, 44 (partie), 45-55, 57, 59, 130-136, 173-177.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. **2000, ch. 17**, aa. 2, titre de la partie 1, 6, 6.1, 9, 10.1, 12, 16, 24, 24.1, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38.1, 54, 55, 56.1, 56.2, 59, 60, 60.1, 60.3, 63.1, 64, 65, 65.1, 72, 74, 73, 81.

Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence, L.C. 2006, ch. 12, aa. 1 (partie), 2, 4, 7, 9, 12-24, 26 (partie), 28 (partie), 29-39, 41, 44.

Loi sur la Commission canadienne du tourisme, L.C. **2000, ch. 28**, aa. 11, 12.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 244.1, 244.2.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. **2003, ch. 22, art. 12 et 13**, aa. 22, 35.2, 38, 41, 53, 87, 127.1.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 100-106.

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, L.C. **2004, ch. 11**, aa. 2, 15.1.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, aa. 179.1, 180.

Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada, L.C. **2005, ch. 38**, a. 13.

Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence, L.C. 2006, ch. 12, a. 46.

Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, L.C. **2005, ch. 46**, a. 39.

Loi fédérale sur la responsabilité, L.C. 2006, ch. 9, a. 119.

Loi sur le directeur des poursuites pénales, L.C. **2006, ch. 9, art. 121**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.